

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
L'ÉTAT

La Vierge aux Colombes.

Marbre de Olivier.

[illegible]

~~49~~ 49 74 Nouveau de "La Vierge aux Colombes", pour le Gouvern^t Français

Mousty (Ottignies)

Ministère de l'Agriculture

Bruxelles, le 18 Novembre 1901.

Commission Royale Belge

des

Echanges Internationaux

(Section Artistique)

N°

8

Anvers

Monsieur le Secrétaire,

Le Gouvernement de la République Française ayant demandé, pour le Musée de Crocadéro, un moulage de la "Vénus aux colombes" d'Ollivier, qui se trouve au Musée Royal de Sculpture, notre Comité vous saurait gré de vouloir bien lui faire savoir si ce travail pourra être autorisé.

Or préalable, il nous serait utile de faire prendre une photographie de cette statue; sauf avis contraire de votre part, nous enverrons à cet effet au Musée M. René Simon, (fils de notre mouleur), vers la fin de cette semaine.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur ad. Secrétaire

Léon Rousseau

A Monsieur Em. van Mons, Secrétaire de la Commission Directrice
des Musées Royaux de Peinture & de Sculpture
à Bruxelles.

~~Hg 34~~

26/9: I

A M Lancaster
advised Brooklyn oh
L C R R Kelly the
Changer International



Dup: Vobis. L^{re},
 du 18^e. En ce moment
 une demande de gouv.
 pour la République
 française en vue d'obt.
 vis, pour l'usage de
 l'Etat, un mandat
 de l'Union des Chrétiens.
 C'est l'avis de mon conseil
 pour la République.

Prisant per ti. de chatou
de ma. sei der 1. u. 2. t. u.

Amanti. per le laci,
de la D. D. N.
in vapore i Procenti,
che e' Garimil etrus
fieri entendi per alba
~~L'una esente~~
~~A. T. L.~~ procenti:
steris alla
Smith M.P.